



# APPEL À CANDIDATURES



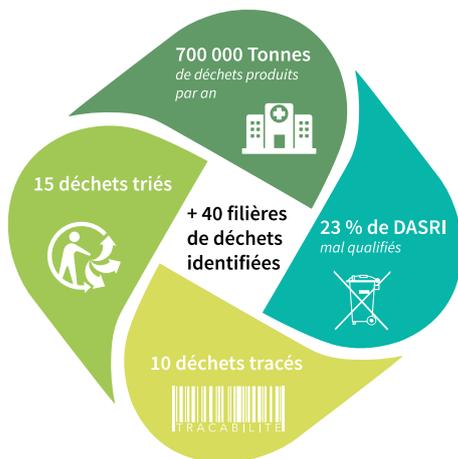
## OPÉRATION SANTÉ TÉMOIN

« Intégrer l'économie circulaire en santé »

**Engagez vous !** Faites partie des 20 établissements sanitaires et médico-sociaux **témoins** qui seront accompagnés par l'ADEME et constatez les bénéfices d'une telle démarche. L'objectif est de vous proposer un plan d'actions réaliste, source d'économies et de gains environnementaux autour de **3 thèmes clés de l'économie circulaire** :

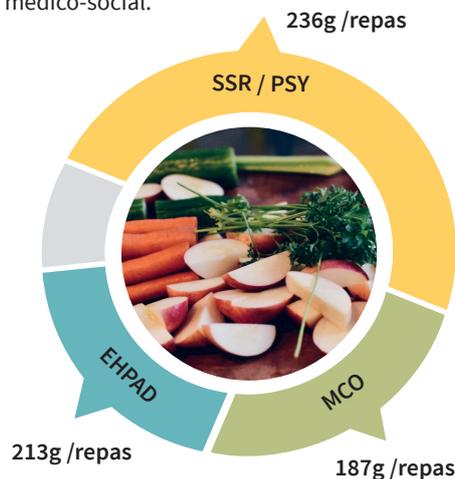
### RÉDUCTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

L'activité des établissements de santé génère des quantités importantes de déchets.



### GASPILLAGE ALIMENTAIRE

7 milliards de repas sont servis annuellement en France dans les secteurs sanitaire et médico-social.



### ACHATS RESPONSABLES



**25 à 30 milliard d'euros**  
C'est le volume annuel des dépenses des achats hospitaliers

**C'est le 2<sup>ème</sup> poste de dépense du secteur hospitalier !**

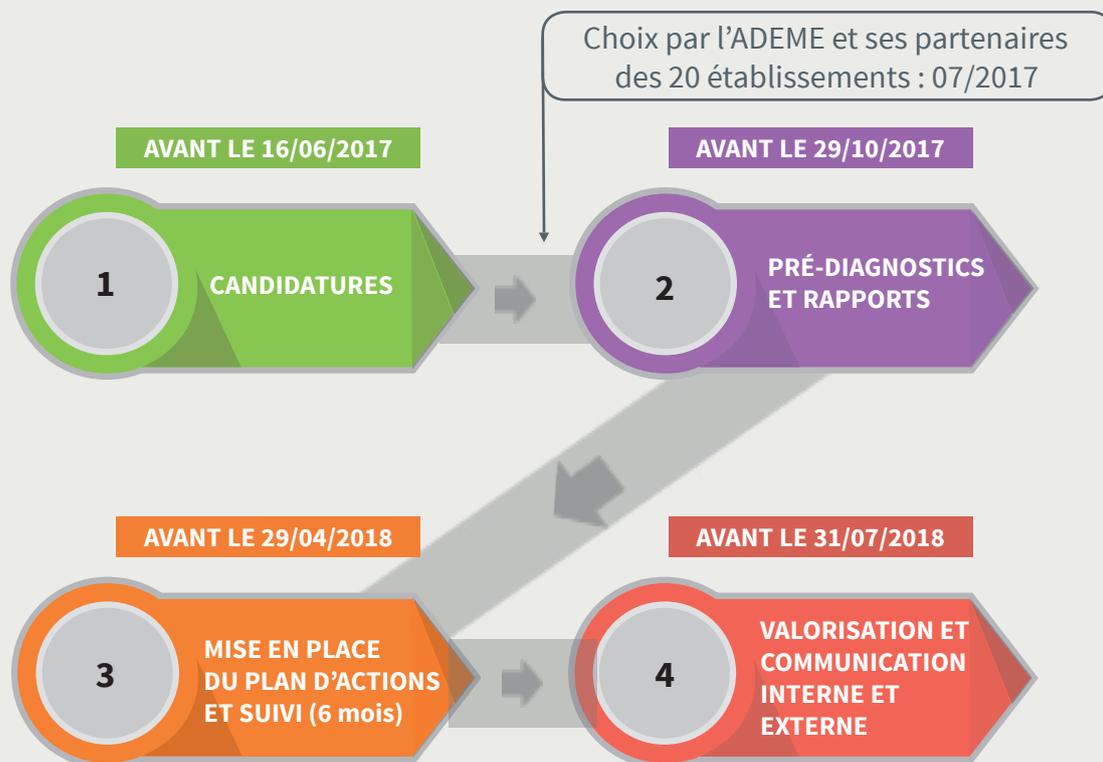
Si vous souhaitez optimiser vos pratiques avec l'aide  
d'un consultant expert en développement durable et santé,

**Candidatez en ligne en moins de 15 minutes avant le 16/06/2017 sur <http://ademe-ost.net>**



L'ADEME propose d'accompagner 15 établissements sanitaires et 5 EHPADs, membres des fédérations FEHAP, FHF, et FHP en France métropolitaine et sur un seul site géographique par établissement.

## PLANNING



## OFFRE DE L'ADEME EN COLLABORATION AVEC



Les prédiagnostics seront réalisés sur sites sur une durée totale de 2 jours avec un consultant expérimenté proposant des préconisations concrètes.

### MISE EN PLACE DU PLAN D' ACTIONS



ET SUIVI  
SUR 6 MOIS

Accompagnement à la mise en œuvre de la démarche réalisée par des consultants spécialisés en santé.

**GRATUIT**

Opération financée par l'ADEME représentant un budget de 7 000 € par établissement.



Valorisation de votre démarche via la communication de l'ADEME et de ses partenaires.

## VOTRE ENGAGEMENT

En contrepartie, vous vous engagez à nommer un référent, assurant le suivi de l'opération et coordination auprès de vos équipes, ainsi qu'à autoriser l'ADEME et les partenaires associés à communiquer et diffuser les informations sur les actions réalisées via les fiches de synthèse (validées en commun) et sur tous supports de communication, afin de convaincre d'autres établissements de suivre la même démarche que vous.